

# Mécanisme

**Pénétration B2C VN** = **35 % soit 35 points**

**Pénétration B2B VN** = **40 % soit 80 points**

**Ratio 3 prestas** = **1,20**

**Nb dossiers VO** = **150 soit 150 points**

**Ratio 3 prestas** = **1,15**

**Strates VN**

**Résultat** =  $(35+80) \times 1,20$  = **138 points**

**Strates VO**

**Résultat** =  $150 \times 1,15$  = **172,5 points**

**PRE-CONCOURS** = **Booster 1,89 → donne 18,9 points**

**RESULTAT FINAL CONCOURS**

**VN** =  **$138 + 18,9 = 156,9$  points**

**VO** =  **$172,5 + 18,9 = 191,4$  points**

→ Prise en compte éventuelle de 2 bonus :

**TMR de Stellantis Insurance**

**et/ou**

**Taux de résiliation Presta** (110% pour chacun ou 120% pour les 2)

# Règlement

## ARTICLE 1

Stellantis Finance & Services (CREDIPAR, SA au capital de 138.517.008 €, RCS Versailles 317 425 981, 43 rue Jean-Pierre Timbaud 78307 POISSY Cedex, (intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 921, [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) organise du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 28 février 2026, un concours exclusivement réservé aux Managers VN et VO et assimilés des concessions, succursales/filiales des réseaux de distribution STELLANTIS.

## ARTICLE 2

Ce concours concerne les financements VN et VO entrés en chiffre d'affaires sur la période, en techniques VAC, VAC PRO, LOA, CB et LLD à particulier\*\*. Sont exclus les financements VO des Agents Commerciaux, les financements en LLD B2B, les financements Leasers, et les dossiers Leasing Electrique.

## ARTICLE 3

Les participants sont répartis selon leur catégorie professionnelle, VN, VO ou VN/VO. Dans chaque catégorie, répartition dans différentes strates en fonction de leur potentiel de ventes, basé sur leurs réalisations de ventes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2025.

## ARTICLE 4

Les participants ont la possibilité de cumuler des points en fonction de leurs performances réalisées selon les règles suivantes\* :

- En VN, prise en compte de la pénétration B2C (1 point par niveau de pénétration) et B2B (2 points par ni-

veau de pénétration),

- Plus ratio 3 prestations (dit aussi Taux de couverture) venant bonifier la pénétration obtenue,
- En VO, clé d'entrée en nombre de dossiers VO entrés en chiffre d'affaires sur la période (nb de dossiers éligibles = nbre de points),
- Plus ratio 3 prestations venant bonifier la pénétration obtenue,
- Pour les participants à la fois VN et VO, le cumul des 2 résultats prévaudra,
- Dans tous les cas de figure, en fin d'animation, un booster STELLANTIS INSURANCE viendra bonifier le résultat (sous réserve d'un Taux de Mise en Relation BdC de 25% minimum) ainsi qu'un filtre qualitatif sur le Taux de résiliation des prestations de la période (résultat x 110% si le taux de résiliation est inférieur à 4%).

Les points éventuellement acquis lors du pré-concours, qui s'est déroulé du 2 mai au 31 août 2025, viendront également accroître le résultat des participants concernés.

Au total, 185 participants seront récompensés selon leur performance globale :

- 85 lauréats gagneront, à l'issue du concours, un voyage de 7 jours en Corée du Sud, accompagnés de la personne majeure de leur choix,
- 60 seconds lauréats accèderont à une récompense sous la forme de chèques cadeaux d'une valeur de 1500 €,
- 40 derniers lauréats bénéficieront d'une récompense

de 1000 € également sous forme de chèques cadeaux,

- Les dates des 3 voyages prévus seront communiquées ultérieurement.

## ARTICLE 5

La vente devra être effectuée de manière honnête, impartiale et dans les intérêts du client. Le produit doit correspondre aux exigences et besoins du client et qu'il y est éligible, ce qui sera démontré par la signature de l'information précontractuelle qui lui sera délivrée. L'ensemble de la documentation devra être conforme pour l'entrée en chiffre d'affaires. Les dossiers pris en compte sont les dossiers complets, enregistrés auprès de CREDIPAR, validés par les partenaires et non dénoncés par les clients dans les 6 mois suivant la fin du jeu concours. Le calcul des dossiers pris en compte sera effectué à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 et jusqu'au 28 février 2026.

Tout dossier annulé sur la période du concours, ainsi que tout dossier faisant l'objet d'un règlement par anticipation, ne pourra être comptabilisé dans le résultat final du concours.

## ARTICLE 6

La remise des prix est subordonnée à la communication par le bénéficiaire des informations suivantes : numéro de Sécurité Sociale, adresse, date de naissance. Il est précisé que ces informations sont recueillies aux seules fins de remplir les obligations fixées par l'article L 242-1-4 du Code de la Sécurité Sociale. Conformément à la réglementation fiscale applicable, les prix devront être déclarés fiscalement par les bénéficiaires sur l'année d'at-

tribution. A cet effet, un document sera envoyé aux bénéficiaires.

## ARTICLE 7

CREDIPAR se réserve le droit d'apporter toutes modifications jugées utiles au présent règlement, voire annuler le concours. Dans ce cas, sa responsabilité ne saurait être engagée.

Tout lauréat devra faire partie des effectifs à la fin du concours pour percevoir l'avantage mis en jeu. En cas de sortie d'un Manager des effectifs de son point de vente de rattachement avant la fin du concours, celui-ci ne pourra donc prétendre à l'avantage éventuellement acquis. Les cas de mutation de personnel propre aux filiales, ainsi que les cas de litige seront réglés à l'amiable avec la Direction des Ventes de STELLANTIS FINANCE & SERVICES, et, à défaut par les Tribunaux compétents.

## ARTICLE 8

La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toute contestation relative au présent règlement, quelle que soit sa nature, et tous les cas de litige seront réglés amiablement avec CREDIPAR, ou à défaut, par les Tribunaux compétents.

\* Classements et expressions reconnus entre CREDIPAR et les filiales, les succursales, les concessionnaires et assimilés.

\*\* Montant financé :

- VAC : prix facturé TTC moins apport,
- LOA et CB : prix facturé TTC moins dépôt de garantie et moins 1<sup>er</sup> loyer,
- LLD à particulier : prix facturé TTC moins engagement de reprise.